



POINT CSE

Suite à l'instance CSE du 29 avril 2021

1. Consultation sur l'avenant OATT

Cet avenant prévoit que le décompte du temps de travail pour les agents se réalise au moyen d'un système de badgeage virtuel à partir du poste informatique de l'agent. Les agents travaillant sur site peuvent aussi l'utiliser s'ils le souhaitent. Attention **cet accord ne pourra être applicable que le 1er juillet ou septembre** si les adaptations sur horoquartz fonctionnent.

Le SNU a signé l'accord et a donc voté POUR. (19 Pour, 6 Contre et 1 Abst)

2. Déploiement du conseiller référent indemnisation

L'expérimentation sur Arles a démontré que cela peut fonctionner, si, et seulement **si l'effectif en GDD est suffisant**. Lancé depuis plusieurs mois, la Direction Générale détend le calendrier prévue initialement pour septembre 2021 à juin... 2022. Preuve que le dispositif n'est pas simple à mettre en place. Cela concerne les 570 GDD de la région PACA.

A terme chaque GDD aura un portefeuille de 600 demandeurs (Vous avez dit personnalisation ?)

Le SNU s'est abstenu lors de la présentation au CSE national. En effet, si l'idée en soi peut apparaître comme positive - à priori les collègues y adhèrent malgré les difficultés et le contexte d'une charge de travail accrue - (Réforme assurance chômage, prime permittent...) **nous restons dubitatifs sur le projet**. L'annonce d'une personnalisation pour l'usager est un leurre. La direction tente de faire croire qu'avec 570 GDD chaque usager aura une relation meilleure avec nos services.

L'accord GPEC signé par les OS CGC, CFDT et CFTC en 2018 a hélas permis de supprimer de nombreux postes de conseillers en indemnisation. Transférés sur d'autres activités, ils ont dû renoncer à leurs métiers pour 1500 Euros. **C'est une grave erreur d'avoir pensé qu'avec l'automatisation nous pouvions nous passer de collègues GDD formés et expérimentés.**

CRI ou pas, la réception du public reste une priorité, surtout avec l'arrivée de la réforme de l'assurance chômage, qui d'après l'UNEDIC va impacter 800 000 demandeurs d'emploi. En moyenne les allocations chômage vont baisser de 17%...

La suspension de l'ARC crée déjà des tensions, sa suppression ne peut que les accroître. Les sites où les demandeurs d'emploi ne sont pas reçus par un technicien de l'indemnisation sont des sites en danger.

L'Objectif doit être que les DE qui se déplacent en agence ne soient pas renvoyés sur le 3949 et internet.

Nous demandons un état des lieux sur la réception sur site pour traiter les demandes d'indemnisations (Chaque site s'est organisé : Fil rouge, dispositif de joker qui se rend disponible, mais aussi aucun contact faute d'effectif suffisant).

Sur la formation la direction ne reculant devant aucun sacrifice propose 1 jour pour les GDD confirmés, 2 jours pour les autres sur site et 2h de « e-Learning » pour le placement qui est appelé à donner des réponses de premier niveau. **Nous demandons le renforcement de la formation et la mise en place d'ateliers afin de favoriser des échanges sur les pratiques professionnelles.**

Dans le même temps, beaucoup de collègues dans les ELD sont également au bord de la rupture. Une étude de la DG a démontré que 25% de l'encadrement est en souffrance. Nous pensons que ce chiffre peut s'appliquer à l'ensemble du personnel...

Contact : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr - 06.71.98.64.19.

3. Prestataire EMD

Suite aux remontées des collègues de plusieurs sites sur la prestation EMD réalisée par des sous-traitants, **nous alertons la direction sur une série de dysfonctionnements.**

Nous avons appris que cette prestation, pour « **trouver les clefs d'un emploi durable** », **d'un coût de 120 millions d'euros**, est à l'initiative de la Direction Générale qui transmet des fichiers de demandeurs d'emploi à contacter par téléphone.

A l'arrivée, pour PACA, nous avons AKSIS et ENVERGURE (choisi par la DG) qui sous-traitent à une plateforme téléphonique JENKAA. Les contacts avec les DE se font essentiellement par téléphone dans un premier temps. La DG transmet, directement aux prestataires, les fichiers de DE dont ils sont en charge, sans que le régional ou le local ne puisse intervenir.

Déjà le montage, d'une telle opération, ne tient compte ni du local, ni du bassin d'emploi et encore moins des conseillers, mais en plus ces organismes font de l'auto-prescription et en cas de refus ou d'absence **la DG les autorise à sanctionner les DE** (GL2). Plus grave, la plateforme téléphonique fait croire que c'est Pôle emploi qui prend contact avec eux...

Ce genre de montage, et d'organisation nébuleuse, n'est pas de nature à renforcer la bonne image de notre Service Public de l'Emploi.

La Direction régionale va prendre contact avec les sous-traitants. A Suivre...

4. QPV

Si on peut se féliciter d'avoir des renforts financés par l'Europe et Pôle emploi pour les quartiers prioritaires de la ville, lors de la présentation nous avons émis des doutes sur le fait que seules 5 agences à Marseille ont ces renforts.

Quid des autres départements de la région (avec des zones quartier prioritaire de la ville aussi)?

Au-delà, **le SNU a une grosse inquiétude sur les dispositifs de recrutement qui prévoient que le CDD remplace le CDI** qui lui est en lettre de mission pour 18 mois sur le dispositif.

Cette nouvelle organisation passe par une augmentation du nombre des bureaux à mètres carrés constants et un appel au volontariat qui ne suscite pas un enthousiasme délirant... L'établissement a seulement trouvé dans ces conditions 24 CDI volontaires pour le moment.

Nous savons également qu'une pression est mise sur les personnels de ces 5 agences pour devenir volontaires d'office.

Le début est positif, (77 embauches) mais à l'arrivée c'est un casse-tête pour tout le monde !
A suivre...

5. CSSCT

Le SNU alerte sur plusieurs points non prévus à l'ordre du jour.

Le site de la Belle de Mai a été tagué suite à une manifestation contre la réforme de l'assurance chômage le 16 avril.

Le site du Cannet des Maures (83) a été inondé par la toiture suite à la période pluvieuse rendant plusieurs bureaux hors service.

Réponse de la direction :

Le nettoyage de la façade est prévu pour le site de la Belle de Mai et une intervention du service équipement se déroule ce jour afin de déplacer le matériel pour le Cannet.

Le SNU regrette dans la période de confinement l'organisation de Forums.

Un site des Alpes maritimes a convoqué 600 demandeurs d'emploi et mobilisé 19 entreprises sur trois jours. Est-ce bien raisonnable même si le forum est une réussite grâce aux collègues ?

La direction nous informe qu'elle a l'autorisation de la préfecture (sic).

Alors tout va bien !

6. ASC

Il est prévu de mettre en ligne, bientôt, 5 nouveaux projets :

Trottinette et vélo,
Ateliers Naturopathie,
Les baux de Provence,
Zoo avec les animaux en liberté



A bientôt pour un nouveau « POINT CSE » avec le SNU !

**N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, questions...
par mail : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr,
afin que nous puissions porter votre voix**

Pour plus d'info CONTACTEZ nos élus SNU CSE :

**Fabienne Touzé, Sébastien Demaries, Olivier Peyron, Robert Chuzel,
Zora Ousahla, Jeannine Ruggieri ,Gérald Cornillad**

Eric Almagro Représentant Syndical.